



AIPR

Concepteur expérimenté

Préparation et présentation à l'examen AIPR Initiale et recyclage

OBJECTIFS

Rappeler et approfondir la réforme anti-endommagement, la réglementation DT-DICT et le guide technique pour leur mise en pratique.
Identifier les différents réseaux pour appliquer la réglementation et adapter les techniques utilisées sur le chantier conformément au guide technique.
Réussir l'examen QCM de l'AIPR Concepteur.

CONTENU

La formation se déroule sur une journée de 8h00 organisée en deux temps :

1ère partie : Formation (7h00)

- Contexte de la réforme anti-endommagement et sensibilisation des participants aux risques liés à l'endommagement des réseaux souterrains et aériens,
- Rôle et obligations des différents acteurs dans la préparation, l'organisation d'un projet en phase étude et en phase travaux,
- Classification, caractéristiques et risques des principaux réseaux et leurs affleurants,
- Fonctionnement et utilisation du guichet unique,
- Demande et envoi des DT/DICT auprès des exploitants des réseaux,
- Interprétation des récépissés de DT/DICT en fonction des classes de précision des réseaux renseignées,
- Cas d'investigations complémentaires et leur intérêt,
- Marquage – piquetage et sa traçabilité,
- Documents obligatoires à présenter sur un chantier en cas de contrôle,
- Contenu du guide technique,
- Procédures à appliquer en cas d'imprévus et de situations exceptionnelles (découverte de réseaux non cartographiés, endommagement de réseaux, réalisation de travaux urgents),
- Règle des 4A,
- Réalisation et transmission des plans de récolement.



PUBLIC

Salariés du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre et entrepreneurs travaillant sur des missions de conception / préparation ou suivi de projets de travaux en lien avec les réseaux souterrains et aériens.

Prérequis : connaissance de la réforme anti-endommagement et de l'utilisation du guichet unique, expérience terrain souhaitée.



INTERVENANT(S)

Formatrice habilitée du CFPPA



TARIF / FINANCEMENT

Tarif : 208 euros

Possibilité de financement OCAPIAT / VIVEA avec prise en charge variable



DURÉE / DATES

1 jours / 8h

Nous contacter



LIEU

CFPPA Savoie Bugey (73)



CONTENU

2ème partie : Evaluation QCM AIPR Concepteur (1h00)

- Le candidat est présenté à l'examen final : QCM de 40 questions à choix multiples aléatoires et individuelles. Chaque apprenant dispose d'une durée d'une heure pour passer le test sur un ordinateur connecté à la plate-forme du ministère de la Transition Écologique grâce à un numéro d'identifiant unique.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Les moyens pédagogiques utilisés reposeront sur l'association d'une présentation théorique de la réglementation et des échanges avec les participants pour illustrer à l'aide de retours d'expérience et de cas pratiques simples le contenu de la réforme anti-endommagement. La formation sera ponctuée également de courtes séquences de questions issues du QCM des examens finaux établi par le ministère de la Transition Écologique afin d'entraîner les participants au passage de l'examen final.

MODALITÉS D'EVALUATION

- La réussite au QCM est sanctionnée par la transmission, au candidat et à l'employeur, par le centre d'une attestation de compétences. L'employeur procédera ensuite à la délivrance de l'AIPR Concepteur (valable pour une durée de 5 ans).

CONTACTS ET INSCRIPTION



SERVICE PRO - CFPPA SAVOIE BUGEY

Domaine Reinach - 73290 La Motte Servolex

☎ 04 79 25 42 02

✉ servicepro.la-motte-servolex@educagri.fr



Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap.
Nous contacter pour toute information sur l'accompagnement et l'accessibilité du centre.